

Les 8 regroupements d'Ile-de-France

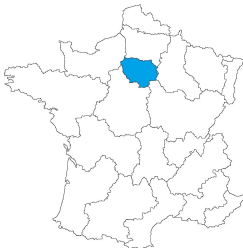
Annexe n°19 à la NI du SIES
n°19.11 - Juillet 2019

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, quasiment tous les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESRI se sont regroupés en COMUE et associations d'établissements (ou sites contractuels, *annexe*), sur un territoire donné, autour d'un projet de formation et de recherche partagé. S'y sont rajoutés certains organismes de recherche, fondations et écoles.

La présente fiche de site contractuel fournit un état de l'emploi d'enseignement et de recherche impliqué dans les sites contractuels franciliens, selon le périmètre en vigueur en février 2019 (*Sources*), y compris les personnels des organismes affectés à des unités mixtes.

Les statistiques présentées consolident les données de quatre dispositifs de collecte, selon le type d'établissement concerné : EPSCP (enseignants et BIATSS), organismes de recherche, Écoles et instituts hors tutelle MESRI et enfin les fondations de coopération scientifique (FCS), voir annexe.

L'emploi d'enseignement et de recherche regroupe l'ensemble des personnes travaillant comme enseignants, apportant un soutien à l'enseignement et/ou travaillant sur des projets de recherche et de développement (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens...), que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

	Les 8 regroupements d'Ile-de-France périmètres en vigueur encore en février 2019 (<i>sources et méthodes</i>)
	Sorbonne Université - décret n° 2018-265 du 11 avril 2018 Université de recherche Paris sciences et lettres - décret n°2015-408 du 10 avril 2015 Université Paris-Saclay - décret n° 2014-1674 du 29 décembre 2014 modifié Université Paris-Est - décret n° 2015-156 du 11 février 2015 Université Paris Lumières - décret n° 2014-1677 du 29 décembre 2014 Université Paris-Seine - décret n° 2015-157 du 11 février 2015 Université Sorbonne Paris Cité - décret n° 2014-1680 du 29 décembre 2014 modifié HESAM Université - décret n°2015- 1065 du 26 août 2015 modifié

1. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Les 8 regroupements d'Ile-de-France

Catégorie	Type d'établissement déclarant ¹	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien	Emploi d'enseignement et de recherche		
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble		Effectifs totaux	% dans le site	dont : structures et établissements dépendant du site à titre principal
Personnels permanents + non-permanents	EPIC et EPST, yc Pasteur-Paris	8 693	1 706	1 127	11 526	6 310	17 836	28	16 746
	FCS	124	-	48	172	98	270	0	270
	EPSCP	16 905	1 268	6 296	24 469	17 260	41 729	65	41 682
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	2 490	-	971	3 461	1 248	4 709	7	4 555
	Total site contractuel	28 212	2 974	8 442	39 628	24 916	64 544	100	63 253
dont permanents	EPIC et EPST, yc Pasteur-Paris	7 225	1 354	-	8 579	4 820	13 399	29	12 566
	FCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	EPSCP	15 575	673	-	16 248	13 217	29 465	64	29 446
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	1 983	-	-	1 983	964	2 946	6	2 795
	Total site contractuel	24 783	2 027	-	26 810	19 001	45 810	100	44 807

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

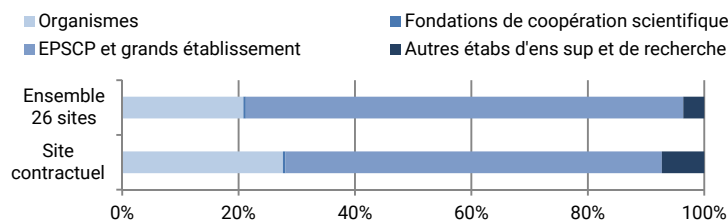
Les 8 regroupements d'Ile-de-France comptent 64 540 personnels de recherche et d'enseignement, permanents ou non permanents : 28 210 chercheurs et enseignants-chercheurs, 8 440 doctorants et ATER rémunérés, 2 970 IGR et 24 920 personnels de soutien, dont 19 540 ITA-ITRF (hors

IGR). Sur les 64 540 personnes, **63 250 dépendent du site à titre principal** (cf : note d'information n°10 de juillet 2019) et 1 290 travaillent dans des structures rattachées principalement à un autre site.

Les effectifs totaux se répartissent en : 17 840 dans les organismes, 270 dans les FCS, 41 730 dans les EPSCP et 4 710 dans les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Relativement à la moyenne nationale de l'enseignement et de la recherche publics, **les 8 regroupements d'Ile-de-France** comportent plus d'effectifs dans les organismes de recherche (EPIC et EPST) et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Répartition de l'emploi scientifique selon le type d'établissement



2. Effectifs d'enseignement et de recherche dans les 25 principaux établissements à fin 2017.

Les 8 regroupements d'Ile-de-France

Personnels permanents et non-permanents

Type d'établissement déclarant ¹	Etablissement déclarant	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien		Ensemble des personnels
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble	Effectifs	dont ITA, ITRF et contractuels assimilés	
EPIC et EPST	CNRS	5 228	1 026	433	6 687	3 307	3 307	9 994
	IFSTTAR	332	152	105	589	463	463	1 052
	INRA	589	210	93	892	822	822	1 714
	INSERM	1 332	291	217	1 840	1 304	1 304	3 144
	ONERA	853	-	220	1 073	173	173	1 246
EPSCP	CENTRALE SUPELEC	158	39	116	313	375	347	688
	CERGY-PONTOISE	722	28	134	884	562	289	1 446
	EVRY	384	41	110	535	355	232	890
	MARNE-LA-VALLEE	404	30	133	567	485	334	1 052
	PARIS 3	506	15	197	718	534	232	1 252
	PARIS 5	1 292	121	385	1 798	1 395	1 018	3 193
	PARIS 7	1 296	65	660	2 021	1 128	990	3 149
	PARIS 8	787	9	185	981	833	620	1 814
	PARIS 10	1 045	25	340	1 410	704	419	2 114
	PARIS 11	1 594	70	793	2 457	1 312	1 024	3 769
	PARIS 12	1 220	48	173	1 441	898	639	2 339
	PARIS 13	927	24	211	1 162	600	457	1 762
	PARIS CNAM	396	144	54	594	916	780	1 510
	PARIS DAUPHINE	389	15	114	518	390	279	908
	PARIS EHESS	267	27	193	487	255	234	742
	PARIS ENS	197	12	146	355	332	307	687
	PARIS ENSAM	352	61	62	475	593	511	1 068
PARIS MUSEUM	239	55	48	342	989	830	1 331	
SORBONNE UNIVERSITE	2 625	260	1 553	4 438	2 708	2 221	7 146	
VERSAILLES ST QUENT.	713	45	139	897	488	396	1 385	
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁴		2 490	-	971	3 461	1 248	-	4 709
Total des 25 principaux établissements membres ou associés ⁵		26 337	2 813	7 785	36 935	23 169	18 228	60 104
Total des 8 regroupements d'Ile-de-France		28 212	2 974	8 442	39 628	24 916	19 545	64 544

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

5. yc autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

3. Les principales structures où les organismes de recherche rémunèrent des personnels en 2017

Personnels permanents et non-permanents

Les 8 regroupements d'Ile-de-France

Unité de recherche	EPSCP, CHU-CLCC, écoles tutelles de la structure	Organismes impliqués	Personnels rémunérés par eux
INSTITUT COCHIN	PARIS 5	CNRS, INSERM	305
INSTITUT DE BIOLOGIE INTÉGRATIVE DE LA CELLULE	PARIS 11	CNRS, INSERM	301
DÉPARTEMENT D'AÉRODYNAMIQUE, D'AÉROÉLASTICITÉ ET D'ACOUSTIQUE	sans	ONERA	261
DÉPARTEMENT TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET SYSTÈMES	sans	ONERA	255
MICROBIOLOGIE DE L'ALIMENTATION AU SERVICE DE LA SANTÉ HUMAINE	AGROPARISTECH	CNRS, INRA	251
LABORATOIRE DE L'ACCÉLÉRATEUR LINÉAIRE	PARIS 11	CNRS	242
INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLÉAIRE D'ORSAY	PARIS 11	CNRS	235
INSTITUT JEAN-PIERRE BOURGIN	AGROPARISTECH	INRA	225
INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE ÉPINIÈRE	CHR-CHU, SORBONNE UNIVERSITE	CNRS, INSERM	185
DÉPARTEMENT MULTI PHYSIQUE POUR L'ÉNERGÉTIQUE	sans	ONERA	185
CENTRE DE NANOSCIENCES ET DE NANOTECHNOLOGIES	PARIS 11	CNRS	176
INSTITUT DE BIOLOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE	ENS PARIS	CNRS, INSERM	164
IHU IMAGINE - INSTITUT DES MALADIES GÉNÉTIQUES	PARIS 5	CNRS, INSERM	157
DÉPARTEMENT OPTIQUE ET TECHNIQUES ASSOCIÉES	sans	ONERA	153
DÉPARTEMENT MATÉRIAUX ET STRUCTURES - ONERA	sans	ONERA	148

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site

Source MESRI-SIES : enquête auprès des organismes, RNSR

4. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire à fin 2017

Les 8 regroupements d'Ile-de-France

Permanents et non-permanents

Type d'établissement déclarant ²	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	%	Ecart / 26 sites ⁴	Répartition par domaines disciplinaires ERC (% en ligne)		
				Sciences du Vivant et Environnement ⁵	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁶
EPIC et EPST, yc Pasteur-Paris	9 824	30	8,3	42	42	16
FCS	172	1	0,1	26	72	2
EPSCP	19 090	59	-13,8	23	32	44
Orientation recherche/enseignement ⁷ :						
uniquement enseignement	2 378			69	29	2
uniquement recherche	1 479			41	35	24
médecine et odontologie	2 041			100	-	-
enseignement et recherche	13 192			50	37	12
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁸	3 461	11	5,4	18	50	32
Total site contractuel	32 547	100		28	37	34
Ecart / 26 sites⁴				28	37	34

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. total 26 sites sans double compte

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

5. yc Sciences Médicales

6. STAPS incluses

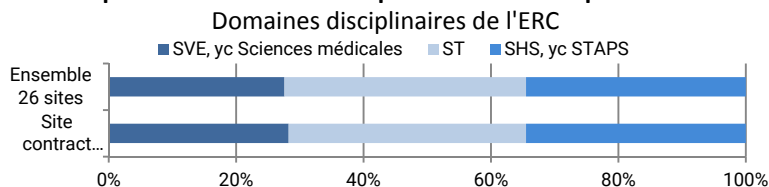
7. Orientation : recherche - DC et contractuels LRU non enseignants ; enseignement - 2nd degré, Lecteurs, Maîtres de langues

8. hors personnels d'enseignement, sans activité de recherche

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

Relativement à la structure nationale de l'enseignement et de la recherche publics, les 8 regroupements d'Ile-de-France présentent un partage entre les trois grands domaines disciplinaires identique à la moyenne nationale.

Répartition des chercheurs par domaines disciplinaires



5. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire et établissement, en 2017 Les 8 regroupements d'Ile-de-France

Permanents et non-permanents dans les 25 principaux établissements

Type d'établissement déclarant ²	Etablissement déclarant	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	Domaines disciplinaires ERC ¹		
			Sciences du Vivant et Environnement ⁴	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁵
EPIC et EPST	CNRS	5 661	1 942	2 529	1 190
	IFSTTAR	437	11	336	90
	INRA	682	442	131	109
	INSERM	1 549	1 523	21	5
	ONERA	1 073	-	1 073	-
EPSCP	CENTRALESUPELEC	123	12	107	4
	CERGY-PONTOISE	792	74	308	410
	EVRY	476	62	236	178
	MARNE-LA-VALLEE	476	37	206	233
	PARIS 3	666	5	4	657
	PARIS 5	1 408	786	159	463
	PARIS 7	1 449	639	418	392
	PARIS 8	885	14	81	790
	PARIS 10	1 199	23	137	1 039
	PARIS 11	2 305	817	1 205	283
	PARIS 12	1 265	273	326	666
	PARIS 13	1 024	176	419	429
	PARIS CNAM	358	29	192	137
	PARIS DAUPHINE	482	1	151	330
	PARIS EHESS	282	1	-	281
	PARIS ENS	330	96	104	130
	PARIS ENSAM	387	-	359	28
	PARIS INALCO	338	-	2	336
	SORBONNE UNIVERSITE	2 892	930	919	1 043
VERSAILLES ST QUENT.	776	221	255	300	
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche⁶		3 461	612	1 731	1 118
Total des 25 principaux établissements membres ou associés		30 776	8 725	11 410	10 641
Total des 8 regroupements d'Ile-de-France		32 547	9 192	12 128	11 226

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. yc Sciences Médicales

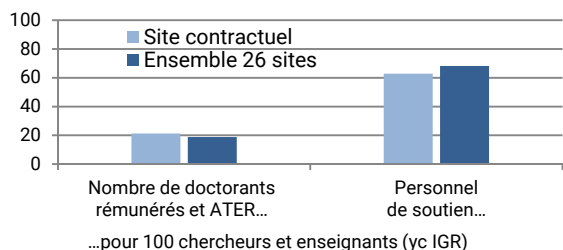
5. STAPS incluses

6. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

Les 8 regroupements d'Ile-de-France comptent 21 doctorants et ATER pour 100 chercheurs et enseignants et 63 personnels de soutien (hors IGR). Pour les doctorants et ATER, c'est légèrement plus que dans l'ensemble des 26 sites contractuels ; pour les personnels de soutien, c'est notablement moins.

Indicateurs sur l'emploi scientifique à fin 2017



6. Effectifs de doctorants rémunérés et ATER

Les 8 regroupements d'Ile-de-France

Type d'établissement déclarant	Nombre de doctorants rémunérés et ATER	% doctorants / total chercheurs et enseignants ¹	% doctorants, ensemble 26 sites
EPIC et EPST, yc Pasteur-Paris	1 128	10	11
FCS	48	28	47
EPSCP	6 296	26	21
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ²	971	28	26
Total	8 443	21	19

1. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; IGR inclus

2. hors personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

Sources et méthodes

Site contractuel

Les sites contractuels correspondent aux 19 COMUE et 7 associations d'établissements selon le périmètre en vigueur encore en février 2019 et avant certaines modifications de périmètres (création de l'Institut Polytechnique de Paris,...). Les informations complètes sur le cadre juridique de ces regroupements ainsi que leurs établissements membres ou associés sont accessibles depuis : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste_des_etablissements_membres_des_COMUE_et_des_associations

Quatre dispositifs de collecte consolidés

1. Enseignants des EPSCP : source DGRH (RHSUP-Info, enquête sur les enseignants non permanents), calculs SIES

Enseignants permanents : enseignants-chercheurs et corps assimilés, yc en santé, PRAG, en activité, surnombre ou détachement entrant. Les personnels détachés sortants, en disponibilité ou en position de congés sont exclus.

Enseignants non-permanents : Doctorants contractuels avec ou sans mission d'enseignement, ATER, enseignants invités, lecteurs et maîtres de langues, contractuels LRU, enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré.

Sont exclus les personnels temporaires des disciplines médicales et odontologiques et les enseignants associés à mi-temps (qui sont tenus d'avoir une autre activité principale d'enseignement ou de recherche, souvent dans un autre établissement ESR).

2. BIATSS des EPSCP : source DGRH (annuaire Poppee ITRF, enquête Agents non titulaires), calculs SIES. Sont comptés les personnels titulaires et les contractuels sur missions permanentes.

3. L'enquête pilote du SIES sur l'emploi d'enseignement et de recherche rémunéré dans les structures et implantations des organismes.

L'enquête interroge les 17 principaux organismes : les 8 EPST (CNRS, IFSTTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA), 7 EPIC (BRGM, CEA-civil, CIRAD, CNES, IFPEN, Ifremer et ONERA) et les instituts Curie et Pasteur-Paris. Elle recueille des données d'emploi **au niveau des unités de recherche (et de service et de recherche) des organismes, chaque unité, laboratoire, étant alors affectée par l'organisme à un ou plusieurs sites contractuels** (tableau 1, ligne EPST et EPIC). Notamment, les effectifs de l'organisme affectés dans des unités sous tutelle d'une université membre d'un site sont réputés relever de ce site, même si l'organisme n'en est pas membre officiel. A noter que **les sites déclarés par les organismes ont été vérifiés avec les informations disponibles dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR)**. Les personnels rémunérés sont

ainsi comptés dans leur structure d'affectation principale et le site correspondant ; y compris ceux mis à disposition au sein d'un autre organisme (ex : personnels du CNRS en MAD dans une unité INSERM), et hors personnels sans affectation ou en détachement.

Les données par site contractuel ne sont pas encore disponibles pour le CEA, l'Institut Curie et l'Inria.

4. Écoles hors tutelle MESRI (majoritairement publiques, mais aussi privées, hors Ecoles relevant de la culture – architecture, ...), **fondations de coopération scientifique (FCS), et ANSES**, pourvu qu'ils soient membres des (ou associés aux) sites : les données proviennent de l'enquête RD 2016 du SIES.

Pour les établissements déclarant des implantations dans plusieurs académies, seuls les effectifs rémunérés de l'académie ont été comptés. Les FCS financent des postes principalement en universités, surtout des doctorants.

En raison de l'objectif de l'enquête R&D, les personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement (sans activité de recherche) ne sont pas comptés. A l'inverse, certains enseignants actifs dans plusieurs établissements/écoles sont susceptibles d'avoir été comptés plusieurs fois. La résultante de ces deux biais opposés peut être une légère surestimation ou sous-estimation des effectifs. Les résultats pourraient être affinés à l'aide d'un dispositif plus adapté.

Enfin, les personnels des Centres hospitalo-universitaires (CHU) et des centres de lutte contre le cancer (CLCC) n'ont pas été comptés en tant que tels. En effet, une part importante des enseignants est constituée d'enseignants universitaires déjà recensés par la DGRH.

Définitions

Chercheurs : Conformément aux règles internationales du manuel de Frascati, il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants financés pour leur thèse et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

Domaines disciplinaires d'enseignement et de recherche de l'European Research Council (ERC) : ces domaines correspondent aussi à ceux de la nomenclature du HCERES. Les chercheurs ayant une activité de pilotage de R&D sont répartis selon les disciplines de leur unité ou de leur organisme.

Emplois non-permanents au sein des organismes : CDD, contrats aidés, vacataires et volontaires civils et militaires, hors fonctionnaires accueillis, voir l'Etat de l'emploi scientifique, synthèse et chapitre III.

Pour en savoir plus : L'Etat de l'emploi scientifique – édition 2018 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses »